RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01377
Numéro SIREN : 441 291 432
Nom ou dénomination : ABO WIND

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/020649

ABO WIND
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 2 rue du Libre Echange
31 500 TOULOUSE
441 291 432 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 03/08/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois août, à neuf heures, par Visio conférence,

La société ABO WIND AG,

Société anonyme au capital social de 9.220.893,00 euros dont le siège social est situé : Unter Den Eichen 7, 65 195 WIESBADEN (Allemagne), immatriculée au Tribunal de Première Instance de Wiesbaden sous le numéro HRB 12024, représentée par Monsieur Patrick BESSIERE, en vertu d'un pouvoir de sous-seing privé de Dr Jochen Ahn à l'attention de Monsieur Patrick Bessiere,

Associée unique de la société ABO WIND SARL,

Etant précisé que Monsieur Patrick BESSIERE est également gérant de la société ABO WIND SARL.

L'associé unique met à disposition :

- La lettre de démission de Monsieur Matthias BOCKHOLT en qualité de gérant ;

Puis l'associé unique déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'associé, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'associé unique rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Matthias BOCKHOLT en qualité de gérant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – DEMISSION DE LA GERANCE

L'associé unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission adressée par Matthias BOCKHOLT concernant la gérance de celui-ci, et conformément à l'article 9 des statuts prends acte de cette décision et accepte la réduction du préavis de base et décide de mettre un terme au mandat de Matthias BOCKHOLT au 3 août 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.

DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures quinze.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

ABO WIND AG

Représentée par Patrick BESSIERE

